

# ÔT ÚŠUCŌWÁÔT ÚÚÛŌPÁZUÛŌUVŌÛŌŌÁŌÛŌŌPÁŠCIPŌÁ

Jean GOUGAY, Technicien Supérieur Forestier de l'O.N.F.

Qu'il soit Agent Technique, Sous-Chef de District, Chef de District ou Technicien, le forestier de terrain, plus connu sous le nom de "garde-forestier", est un Agent assermenté chargé de certaines fonctions de police judiciaire. Il n'est pas astreint à un horaire et dispose d'une grande liberté d'action pour remplir ses différentes missions. Il est responsable d'une circonscription territoriale appelée "Triage" pour les Agents Techniques, Sous-Chefs de District et Chefs de District (de l'ordre de 600 à 1000 ha) et "Groupe Technique" en ce qui concerne les Techniciens (de 3000 à 6000 ha). Les Triages font partie, en général, d'un Groupe Technique.

Le Forestier est tenu de veiller au respect des lois et règlements en vigueur et sanctionne les manquements à l'aide de procès-verbaux ou de carnets de contraventions selon les cas d'espèce d'infractions. Il veille notamment au respect du Code Forestier, du Code Rural, du Code de la Route, sur les routes forestières ouvertes ou non à la circulation automobile, des Arrêtés Ministériels et Préfectoraux ainsi que des différents cahiers des charges régissant l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche. Il tient un registre d'ordre ou livret journal dont les feuillets sont numérotés et paraphés et sur lequel il consigne chaque jour, sans laisser de blancs (document qui fait foi devant les Tribunaux), son activité de la journée en mentionnant les observations faites au cours de ses tournées, les rencontres avec ses collègues, ses supérieurs et les personnalités; transcrit les procès-verbaux ou contraventions dressés et indique les heures de départ et d'arrivée. Il veille également au maintien des limites et bornages de la forêt.

p Áfc Á^Á&^c^Á } &ā } Á^Á [ |æ^É^ÁŒ |^•cā|ÁÁ } Áf|^Á&@ã~^Á  
ā ] [ |cā cŒ ) Á~ÁŒ [ ~|Á^| { ^c^ÁÁÁÁ |—cÁ^Á^ } |āÁé Á ā c^Á•Á [ ā Á } &ā } •Á  
~ ~ ā ā [ ] c••ā } ..Á•Á æÁ^ÁŒ [ ~ç^| ^ { ^ } cÁ rôle de protection, rôle de production  
et rôle social, |ÁŒ |^•cā|Á•cÁ^ ^ } ..ÁÁ c^|ç^ } āÁæ } Á | •ā | •Á [ { æ^•Á [ } cÁ  
|c••^ } c|Á•cÁ. } { ..ÁÁ Áāā |—ÁÁ

- Participation à l'élaboration de l'aménagement de la forêt sur une période d'environ 15 ans (c'est ainsi qu'il a participé au comptage pied par pied de tous les arbres de la forêt du Domaine de Chantilly dans le cadre de l'aménagement 1991-2005.
- Préparation et mise à exécution du budget annuel de la forêt : c'est-à-dire, prévision de tous les travaux et leur réalisation après approbation du budget. Encadrement des ouvriers forestiers, C.E.S., objecteurs de conscience, ainsi que des différentes entreprises appelées à intervenir en forêt, stagiaires en provenance des différentes écoles de formation forestière et métiers de l'environnement.
- Martelage ou balivage (opérations de désignation des arbres à exploiter).

